

Concours soliste Cornemuse écossaise

Coordonnée responsable :.....

.....

.....

Bagad ou association :

Bulletin d'inscription

Concurrent(e)s		Catégories	
Nom	Prénom	A	B

A Renvoyer avant le 21 Avril 2007

à Yann Le Faucheur
14, rue de Saint – malo
35120 Dol de Bretagne
pantographe1@yahoo.fr

Règlement du concours soliste cornemuse écossaise

Art. 1 – Organisation

Boddeg Ar Sonarion Ile et Vilaine organise un concours soliste de cornemuse écossaise

Art. 2 – Les Catégories

Suivant le nombre de concurrents deux catégories sont organisées en fonction du niveau de chacun

- Catégorie A (confirmé)
- Catégorie B (débutant)

L'organisation en accord avec le Jury, se réserve le droit de reclasser des concurrents ayant mal évalué leur catégorie de participation

Art. 3 – Le répertoire

Les concurrents devront interpréter le répertoire suivant :

- Catégorie A :
- Une suite bretonne : Présentation d'une suite composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse de même terroir
 - Une suite écossaise : un MSR
 - Une suite Irlandaise : Un Medley
- Catégorie B :
- Une suite bretonne : Présentation d'une suite composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse
 - Une suite écossaise : Présentation d'une suite composée d'une marche (2/4, 3/4, 4/4 ,retraite ou 6/8) à 4 phrases ou hornpipe à 4 phrase et d'une jig à 4 phrases

Le concurrent peut choisir de jouer soit une suite bretonne et/ou une suite écossaise et/ou une suite irlandaise dans une même catégorie.

Art. 4 – Déroulement

Le concours se déroule suivant un tirage au sort que l'organisation se réserve le droit de modifier pour le bon déroulement des épreuves. Un commentaire sera remis par le jury après le résultat du concours

Art. 5 – Prix

L'organisation s'engage à remettre un prix aux premiers concurrents de chaque catégorie

Art. 6 –

Les décisions du jury sont sans appel.